

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL « Olivier
MESSIAEN »**

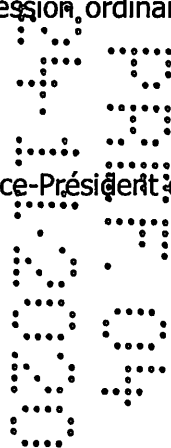
17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le lundi 23 novembre 2020 à 10 heures, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 5 novembre 2020, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente en visio-conférence.

Etaient présents :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion ;
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Madame Sandra FAURE, Vice-Présidente de Durance Luberon Verdon Agglomération
Madame Martine THIEBLEMONT, représentant Provence Alpes Agglomération,
Madame Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental ;



Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative
Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint
Vanessa CHARLES, Directrice de la Culture du Conseil départemental
Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de Durance Luberon Verdon agglomération

Etait absent excusé :

Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte.

Délibération n° D-2020-26

OBJET : Demande de subvention au titre du Contrat de ville Provence Alpes agglomération – *Orchestres à l'école et de quartier* – Année 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – article 37 – modifiant l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs –

Le conservatoire propose une action dans le cadre du Contrat de ville Provence Alpes agglomération selon les modalités suivantes :

- Orchestre à l'école Joseph Reinach à Digne les Bains en direction de 24 élèves de l'école et de 9 élèves de l'Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants pour le 1^{er} semestre 2021 ;
- Orchestre de quartier en direction des adultes et des enfants issus exclusivement des quartiers « Politique de la ville » de septembre à décembre 2021.

Les moyens mis à disposition concernent l'intervention de 9 enseignants. Le coût prévisionnel pour l'année 2021 est estimé à 27 587 € et mobilisera le soutien financier de l'Etat, de Provence Alpes agglomération et de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence.

– **DECIDE** –

D'approuver l'action « Orchestres à l'école et de quartier » pour un montant de 27 587 € pour l'année 2021 dans le cadre du Contrat de Ville Provence Alpes agglomération ;

De solliciter les subventions les plus élevées auprès de l'Etat, de Provence Alpes agglomération et de la Caisse d'Allocations Familiales ;

Dit que la mise en œuvre de cette action est conditionnée à l'octroi des subventions de l'Etat, de Provence Alpes agglomération et de la Caisse d'Allocations Familiales ;

Dit que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2021 ;

D'autoriser la Présidente du syndicat mixte de gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Fait à Digne-les-Bains, le 23 novembre 2020.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,

Brigitte REYNAUD.

